

MAIRIE DE NARBONNE

J'AI PERDU MES PAPIERS !



Après de quelle autorité dois-je me rapprocher pour déclarer cette perte et où m'adresser pour refaire ces documents

J'ai perdu	Où déclarer ?	Où refaire ?
Carte nationale d'identité	A la mairie de résidence ou au moment de la demande de renouvellement	En mairie équipée d'une station biométrique Pas de condition de domiciliation, dépôt sur tout le territoire
Passeport		
Titre de séjour	Préfecture/sous-préfecture	Préfecture sur RV par mail pref-etrangers@aude.gouv.fr
Carte vitale	Sécurité sociale ou sur www.ameli.fr	
Permis B	sur le site : www.ants.gouv.fr en préfecture/ sous-préfecture de votre domicile	
Permis international		
Carte grise	sur le site : www.ants.gouv.fr	
Permis bateau	Gendarmerie ou Commissariat	Service instructeur de votre domicile : Pour les départements littoraux : à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM à Carcassonne pour l'Aude) – Délégation à la Mer et au Littoral Pour les départements non littoraux : voir le tableau ci-dessous
Permis de chasse (titre permanent)	Délégation interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - Cerfa n°13944*04 Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse	
Permis de chasse (titre de validation annuelle)	Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse	

Duplicata permis bateau – Département non littoral

Service instructeur par départements – Duplicata permis bateau	
16, 23, 36, 37, 41, 49, 53, 72, 79, 86, 87	DDTM Loire Atlantique – Centre instructeur de sécurité fluviale
01, 03, 04, 05, 07, 21, 25, 26, 38, 39, 42, 43, 63, 69, 70, 71, 73, 74, 84	DDT du Rhône – Service arrondissement urbain et transports – Unité des permis et titres de navigation
02, 08, 51, 60	DDTM du Nord - Délégation à la mer et au littoral et navigation intérieure
10, 18, 45, 58, 75, 77, 78, 89, 91, 92, 93, 94, 95	DRIEA – Département de la sécurité des transports fluviaux
52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, 90	DDT du Bas-Rhin – Pôle navigation
09, 12, 15, 19, 24, 31, 32, 46, 47, 48, 65, 81, 82	DDT de la Haute-Garonne – Services des risques et gestion de crise – Unité navigation et sécurité fluviale
28, 61	DDTM de la Seine-maritime et de l'Eure – service plaisance

MAIRIE DE NARBONNE

MES PAPIERS

M'ONT ÉTÉ VOLÉS



On m'a volé	Où déclarer ?	Où refaire ?
Carte nationale d'identité		En mairie équipée d'une station biométrique. Pas de condition de domiciliation, dépôt sur tout le territoire
Passeport		
Titre de séjour		Préfecture sur RV par mail pref-etrangers@aude.gouv.fr
Carte vitale	Commissariat	sécurité sociale ou sur www.ameli.fr
Permis B		sur le site : www.ants.gouv.fr
Permis international		en Préfecture/ sous-préfecture de votre domicile
Carte grise		sur le site : www.ants.gouv.fr
Permis bateau	ou Gendarmerie	Service instructeur de votre domicile : Pour les départements littoraux : à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM à Carcassonne pour l'Aude) – Délégation à la Mer et au Littoral Pour les départements non littoraux : voir le tableau
Permis de chasse (titre permanent)		Délégation interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) Cerfa n°13944*04 Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse
Permis de chasse (titre de validation annuelle)		Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse

